



le bon sauveur
école privée

RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE MATERNELLE ANNÉE 2009/2010

ENTREE / SORTIE

Le portail de l'établissement est ouvert dès 8 heures. Cependant les petits ne peuvent entrer dans le hall des maternelles qu'à partir de 8 h 15.

A 8 h 30, les enseignantes ouvrent leur classe et la fermeront à 8 h 40 afin d'être disponibles pour leurs élèves.

Les enfants qui arriveront après, seront confiés à l'assistante maternelle qui se chargera d'eux.

A partir de 8 h 50 aucun enfant ne pourra entrer dans l'école.

Les enfants doivent avoir pris leur petit déjeuner avant d'arriver à l'école.

Le portail de l'établissement est ouvert dès 11 h 40 et dès 16 h 20 pour éviter aux petits de se trouver dans le flot des élèves du primaire.

Ils ne doivent pas jouer dans la cour des maternelles ni dans celle du primaire.

Il faut attendre les aînés sur le parking.

CANTINE

S'il y a un changement pour la cantine :

repas exceptionnel

ou déjeuner à l'extérieur alors qu'il est inscrit

il est impératif de prévenir l'assistante maternelle

A l'heure de la sieste, les parents amènent les enfants au plus tard à 13 h 30, mais ne rentrent en aucun cas dans la salle de sieste afin de ne pas troubler le sommeil des élèves déjà endormis.

VIE QUOTIDIENNE

La blouse est obligatoire tous les jours.

Afin d'éviter tous drames, les enfants laissent à la maison :

les jeux, les bijoux, les objets dangereux, le parapluie, l'écharpe.

Pour des raisons d'hygiène la tétine reste à la maison

Ils peuvent apporter : leur doudou favori marqué à leur nom (sauf chez les grands)

des livres ou CD marqués à leur nom.

Les vélos et patinettes restent à l'entrée de l'école (portail)

Si votre enfant est amené ou repris par un autre adulte que vous, merci de lui communiquer toutes ces consignes et de nous donner ses coordonnées.

D'autre part un enfant de maternelle ne peut être confié à un élève du primaire.